

« Chapelet est ung nom mondain, et Psaultier ung nom spirituel, » dit un vieux manuscrit de la fin du quinzième siècle. L'usage des grains enfilés pour la supputation des nombres et des calculs est d'une antiquité reculée. Les Romains, et avant eux les Orientaux, s'en servaient; ces derniers s'en servent encore. On croit que ce fut d'eux que Pierre l'Ermite emprunta le chapelet lors de la première croisade pour l'usage des croisés qui ne savaient point lire. On a trouvé des grains percés, dans le tombeau de sainte Gertrude de Nevelle, morte en 667 et dans celui de saint Robert (1134), qui ne peuvent appartenir qu'à des fragments de chapelets.

Cet usage de dévotion est donc fort ancien. Or, chapelet vient de chapel, ou chapeau de roses, ornement dont usaient les profanes aux jours de fête, particulièrement au treizième siècle. Une telle couronne est, en effet, formée de fleurs enfilées ou liées dans la même forme que le chapelet des religieux.

On appelle aussi de ce nom de chapel de roses, en jurisprudence, un léger don que le père fait à sa fille en la mariant pour lui tenir lieu de ce qui lui reviendrait pour sa part et portion. C'est par allusion à la guirlande — aujourd'hui de fleurs d'oranger — autrefois de roses blanches, et même d'or ou d'argent que les filles portent encore de nos jours à la bénédiction nuptiale. Les « chapels de roses » étaient d'un usage fréquent et ordinaire au dix-huitième siècle.

Le roi des vers ou *roi du Puy* (de *Podium*, estrade, lieu élevé), comme on disait dans le nord de la France, recevait une couronne de roses pour prix de sa victoire et pour emblème de son élévation.

Hommes et femmes, filles et garçons, seigneurs et moines, se couronnaient de roses aux fêtes et solennités publiques.

A Paris, les *chapeliers de roses* formaient à eux seuls une corporation. Les fils de saint Louis se couronnaient habituellement de roses, et le saint roi, leur père, ne leur demandait de s'abstenir de cette coiffure de fête que le Vendredi-Saint, jour où Notre Seigneur fut couronné d'épines.

On dit que Jean de Vicence, célèbre prédicateur, dut défendre à ses nombreux auditeurs de se rendre à ses pieuses exhortations avec la coiffure de fête alors populaire, et dans les statuts d'un chapitre de chanoines, un article spécial interdit à ces prêtres de